AISEAU PRESLES

ANNEXE 25

Wallonie

Dossier n° : 1.778.511//2026/048

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme

Le demandeur est Monsieur et Madame MALOTEAU-HUDZIAK demeurant à rue de Golias 22 à 6250 Presles
Le terrain concerné est situé à rue de Golias 22 à 6250 Presles et cadastré AISEAU-PRESLES 2 DIV/PRESLES/ section C n° 99Y3.

Le projet consiste en "Transformation avec agrandissement d'une habitation - extension de la cuisine et de la terrasse" et présente les caractéristiques suivantes :

Application de l'article D.IV.40. : Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide.

La demande porte sur la construction d'un volume secondaire présentant une toiture plate, alors que le permis d'urbanisation et le Schéma d'orientation local (SOL) imposent une toiture présentant une pente minimale de 25°

Le dossier peut être consulté les **jours ouvrables** de **9h à 11h** (et de 14h à 16h uniquement le mercredi) à l'adresse suivante : Service Cadre de Vie et Logistique - Aménagement du Territoire et Urbanisme, rue J. Kennedy 150 à Roselies, **uniquement sur rendez-vous préalable.**
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. NEUSY, téléphone 071/26.06.73. – mail : urbanisme@aiseau-presles.be, dont le bureau se trouve à l'adresse précitée.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 09/11/2026 au 23/11/2026 au collège communal :

- - par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue J. Kennedy 150 à Roselies
- - *par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@aiseau-presles.be*

Roselies, le 30 octobre 2026

Par ordre,

Le Directeur général,
(s) B. BARBIEAUX

Le Bourgmestre,
(s) D. GRENIER

Date d'affichage : 03/11/2026 – Période de réclamations et observations : 09/11/2026 au 23/11/2026